



Résistance aux antimicrobiens

La résistance aux antimicrobiens compromet la santé humaine et l'avenir de la prestation des soins de santé. Elle est considérée comme l'une des plus graves menaces pour la santé et le développement humains. La résistance aux antimicrobiens remet en question de nombreux progrès enregistrés récemment au niveau mondial dans le domaine de la santé : progrès vers la couverture sanitaire universelle ; création de systèmes de santé solides et résilients ; prévention de la maladie et des décès dus aux maladies infectieuses ; qualité, sécurité et efficacité des médicaments ; et accès à l'hygiène, à l'eau potable et à l'assainissement.¹

Partout dans le monde, bactéries, parasites, virus et champignons deviennent de plus en plus résistants à l'action des médicaments antimicrobiens. Par conséquent, les antimicrobiens deviennent inefficaces et les infections persistent dans l'organisme, ce qui augmente le risque de propagation à d'autres personnes et d'autres populations. La résistance aux antimicrobiens apparaît de façon naturelle avec le temps. Mais ce processus est accéléré par plusieurs facteurs, en particulier l'usage abusif ou excessif d'antimicrobiens chez l'être humain et l'animal. La propagation des germes résistants est facilitée par la croissance démographique ; par certains changements au sein des populations susceptibles ; par l'urbanisation et son corollaire, la surpopulation ; par les changements dans l'environnement ; par les guerres et les troubles sociaux ; par le contrôle défaillant des infections ; par les mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement ; par des changements au sein du secteur agro-alimentaire ; et par l'intensification des échanges commerciaux et des déplacements transfrontaliers.² De nouveaux mécanismes de résistance se font jour à un rythme alarmant parmi les agents pathogènes responsables non seulement d'infections associées aux soins de santé et des infections acquises dans la collectivité (notamment : *E. coli*, *K. pneumoniae*, *S. aureus*, *E. faecium*, *A. baumannii*, *P. aeruginosa*) mais aussi de maladies graves telles que la tuberculose, le paludisme et le VIH.

La résistance à toutes les classes d'antimicrobiens aura pour effet de réduire le nombre d'options de traitement des infections tant bénignes que graves, alors même que les antimicrobiens de dernier recours sont souvent plus toxiques, plus chers et moins efficaces. Les conséquences de la résistance aux antimicrobiens sont notamment des maladies plus longues, l'obligation de suivre un traitement plus long et plus intensif, une morbidité accrue, des décès évitables, la propagation de micro-organismes résistants et des coûts de santé plus élevés.³ Faute de médicaments antimicrobiens efficaces, certaines procédures médicales telles que la chimiothérapie et la chirurgie deviendront très risquées.



Les infirmières, comme les autres agents de santé, jouent un rôle vital pour préserver l'efficacité des médicaments antimicrobiens. Les infirmières jouent un rôle crucial dans les soins aux malades et dans la communication interdisciplinaire. À ce titre, les infirmières sont idéalement placées pour contribuer à réduire la résistance aux antimicrobiens et déterminantes dans le fonctionnement des programmes de gestion des antimicrobiens. Les infirmières évaluent les patients et diagnostiquent des infections ; administrent et peuvent prescrire des médicaments antimicrobiens et en signaler les effets secondaires ; vaccinent les populations ; et éduquent les patients, leurs familles et les communautés.⁴

Prise de position et recommandations du CII

Le Conseil international des infirmières (CII), très préoccupé par les niveaux de résistance toujours plus élevés aux antimicrobiens, estime qu'il est urgent de mener des actions de collaboration pluridisciplinaires pour faire barrage à la résistance aux antimicrobiens et pour prévenir sa progression à l'avenir.⁵

En tant que voix mondiale de la profession infirmière, le CII :

- Soutient fermement la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptant la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens, notamment l'engagement pris par les États Membres de s'employer à définir des plans d'action, programmes et initiatives multisectoriels nationaux ;¹
- Est convaincu que les individus, les familles, les communautés et la santé des populations doivent être au cœur des mesures prises pour prévenir et éliminer la résistance aux antimicrobiens ;
- Appelle à des efforts globaux, coordonnés et soutenus pour réduire la résistance aux antimicrobiens au niveau mondial, avec la pleine collaboration des infirmières, des consommateurs, des médecins, des pharmaciens, des microbiologistes et des vétérinaires, et avec les secteurs de l'environnement et de l'agriculture ;
- Soutient sans réserve le leadership des infirmières dans les activités de lutte contre la résistance aux antimicrobiens, notamment leur participation à l'élaboration de programmes basés sur des éléments factuels de gestion des antimicrobiens dans les institutions de soins de santé ; à la direction d'initiatives et d'équipes de prévention et de contrôle des infections ; et au soutien à l'équipe multidisciplinaire dans l'application des principes de prévention et de contrôle des infections et des meilleures pratiques dans ce domaine ;⁶
- Appelle tous les membres de l'équipe multidisciplinaire concernés par la gestion des antimicrobiens à reconnaître le rôle joué actuellement par les infirmières dans ce domaine, afin que le rôle infirmier soit pleinement pris en compte par les lignes directrices relatives aux programmes de gestion des antimicrobiens.



Le CII encourage les associations nationales d'infirmières, en collaboration avec leurs gouvernements respectifs, à :

- Sensibiliser et diffuser des informations pour permettre au grand public de mieux comprendre en quoi consiste la résistance aux antimicrobiens et quelles sont ses conséquences sur la santé et le développement humains ;
- Faire en sorte que les infirmières et les organisations de soins infirmiers participent à l'élaboration et à l'application des plans d'action nationaux pour la prévention de la résistance aux antimicrobiens ;
- Plaider pour l'élimination du recours imprudent aux agents antimicrobiens dans la production alimentaire animale, dans l'agriculture et dans l'industrie ; et pour l'élaboration de lignes directrices nationales régissant l'utilisation d'agents antimicrobiens dans ces secteurs conformément aux normes reconnues au niveau international ;⁷
- Faire pression sur les pouvoirs publics pour qu'ils élaborent et renforcent des systèmes nationaux de surveillance de la résistance aux antimicrobiens pour déterminer l'ampleur et la cause du problème ; et qu'ils utilisent les données recueillies dans ce contexte à l'appui des prises de décision et pour concevoir de nouveaux médicaments et diagnostics ; Faire en sorte que les infirmières jouent un rôle central dans les activités de surveillance, de contrôle et d'audit ;
- Plaider pour un meilleur accès aux vaccins et antimicrobiens essentiels et pour leur distribution aux populations qui en sont privées ou mal approvisionnées ;
- Collaborer avec les institutions de formation pour l'intégration, dans leurs programmes de formation de base et continue des infirmières, d'un enseignement sur la prévention et le contrôle des infections ainsi que sur la résistance aux antimicrobiens, y compris la gestion de leur utilisation ;⁸
- Soutenir les infirmières travaillant dans le domaine de la prévention et du contrôle des infections en encourageant l'adoption de normes nationales de pratique ainsi que le perfectionnement professionnel dans ce domaine ;
- Faire pression sur les gouvernements afin qu'ils réglementent le marché de telle sorte que seuls des agents antimicrobiens à la qualité, à la sécurité et à l'efficacité garanties soient homologués, distribués et vendus à des prix abordables.



Le CII appelle les infirmières à titre individuel, dans leurs rôles de cliniciennes, d'enseignantes, de chercheuses, de personnes susceptibles d'influencer les politiques ou de cadres, à :

- Reconnaître que les activités liées à la gestion des antimicrobiens sont déjà intégrées à la pratique quotidienne et que ces activités font partie intégrante du soutien aux programmes de gestion des antimicrobiens⁸ ;
- Éduquer les patients et leurs familles au sujet des déterminants de la résistance aux antimicrobiens et des mesures que l'on peut prendre pour la prévenir, comme par exemple le suivi scrupuleux des traitements, l'utilisation appropriée des antibiotiques et la prévention des infections ;
- Collaborer avec l'équipe multidisciplinaire pour garantir l'utilisation appropriée des antimicrobiens, y compris s'agissant du choix des médicaments et de leur posologie, de la durée du traitement, de l'administration et des résultats thérapeutiques ;
- Dans les institutions de santé, soutenir et renforcer les politiques et pratiques de prévention et de contrôle des infections associées aux soins ; et éduquer les patients et leurs familles quant à la manière de prévenir les infections à la maison et dans leurs communautés ;
- Améliorer le taux de vaccination en tant que moyen de limiter le risque de résistance aux antimicrobiens – donner aux patients et à leurs familles des informations basées sur des preuves, exactes et neutres au sujet des avantages et de l'importance de la vaccination dans l'obtention de meilleurs résultats de santé ;
- Au moment de prescrire des antimicrobiens, suivre les lignes directrices nationales pour choisir le médicament approprié, la dose efficace la plus faible et le mode d'administration le mieux adapté.

Adoptée en 2004.

Révisée en 2017.

Références

-
- ¹ Organisation des Nations Unies. l'Assemblée générale A/RES/71/3 [Internet]. New York: Organisation des Nations Unies; 2016 [cité le 15 août 2017]. Disponible: http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/71/3&referer=/english/&Lang=F
- ² Nelson KE, Masters Williams C. Infectious Disease Epidemiology: Theory and Practice. 3^e édition. MA: Jones & Barlett Learning; 2014.
- ³ Organisation mondiale de la Santé (2014). Antimicrobial resistance: global report on surveillance [Internet]. Genève: Organisation mondiale de la Santé; 2014 [cité le 20 avr 2017]. Disponible: http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/112642/1/9789241564748_eng.pdf?ua=1
- ⁴ Ellen ME, Hughes F, Shach R, Shamian J. How nurses can contribute to combating antimicrobial resistance in practice, research and global policy. Int J Nurs Stud [Internet]. 2017 Mar [cité le 20 avr 2017]. Disponible: <http://dx.doi.org/10.1016/j.ijnurstu.2017.02.023>
- ⁵ Organisation mondiale de la santé. Résistance aux antimicrobiens: Aide-mémoire [Internet]. Genève: Organisation mondiale de la santé [actualisé sep 2016; cité le 20 avr 2017]. Disponible: <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs194/en/>
- ⁶ Edwards R, Drumright L, Hiernan M, Holmes A. Covering more territory to fight resistance: considering nurses' role in antimicrobial stewardship. J Infect Prev [Internet]. 2011 Avr [cité le 20 avr 2017];12(1):6-10. Disponible: DOI: 10.1177/1757177410389627
- ⁷ Food and Agriculture Organisation, World Health Organisation. Joint FAO/WHO Food Standards Programme: Codex Alimentarius Commission [Internet]. Genève: Food and Agriculture Organisation, World Health Organisation; 2015 Juil [cité le 20 Avril 2017]. Matters arising from FAO and WHO recent activities on antimicrobial resistance. Disponible: ftp://ftp.fao.org/codex/meetings/cac/cac38/cac38_16_add1e.pdf
- ⁸ Olans RN, Olans RD, DeMaria A Jr. The critical role of the staff nurse in antimicrobial stewardship—unrecognized, but already there. Clin Infect Dis [Internet]. 2015 Août [cité le 20 avr 2017];62(1):84-89. Disponible: DOI: <https://doi.org/10.1093/cid/civ697>

Tous droits réservés, y compris la traduction en d'autres langues. Il est interdit de photocopier ou de photocopier cette publication, de l'enregistrer ou de la transmettre sur quelque support que ce soit, sans la permission écrite du Conseil international des infirmières. Cependant de courts extraits (en dessous de 300 mots) peuvent être reproduits sans autorisation à condition que la source soit indiquée.

Copyright © - 2009 Conseil international des infirmières,
3, place Jean-Marteau, 1201 Genève, Suisse